



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 novembre 2018

Véhicule électrique : la CRE balise la route

En France, les transports représentent un tiers de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. La mobilité se présente donc comme un enjeu majeur de la transition énergétique. Les objectifs très ambitieux fixés par la loi de transition énergétique affichent 7 millions de points de recharge sur les réseaux d'électricité pour accueillir les 4 millions de véhicules électriques et hybrides prévus en 2030.

Consciente de ces enjeux, la CRE est convaincue qu'il est indispensable de préparer le terrain dès à présent. Le développement des véhicules électriques s'intensifie, les réseaux électriques doivent y être préparés. C'est pourquoi la CRE a lancé en 2018 une vaste réflexion sur le rôle des réseaux d'électricité au service des véhicules électriques. Pendant plusieurs mois, les services ont rencontré une cinquantaine d'acteurs, organisé un forum, trois ateliers de travail et interrogé leurs homologues européens. Forte de tous ces échanges, la CRE publie aujourd'hui les premières conclusions et pistes d'études issues de ce chantier en vue d'éclairer le débat public, et notamment les discussions autour du projet de loi d'orientation des mobilités.

Les recommandations de la CRE peuvent être regroupées en trois catégories pour :

- faciliter et anticiper les opérations de raccordement des infrastructures de recharge, pour mettre en œuvre différents schémas de raccordement et encourager les expérimentations visant à raccourcir les délais et les coûts de ces raccordements ;
- simplifier l'acte de la recharge, à savoir la clarification du statut juridique de la recharge ;
- inciter les différents acteurs à adopter les bons comportements, permettant aux réseaux d'absorber facilement l'appel de puissance due à la recharge des véhicules électriques, limitant les investissements inutilement coûteux pour la collectivité.

Les recommandations de la CRE ont vocation à s'enrichir, au fur et à mesure du développement de la mobilité électrique, de l'observation des comportements et du retour d'expérience des expérimentations, qui doivent être nombreuses, l'innovation devant être absolument favorisée pour un développement réussi de la mobilité électrique.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr et Lucile BEALLE : 01.44.50.41.13 – lucile.bealle@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.